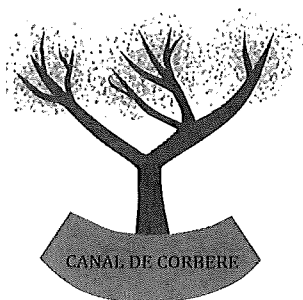


ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CORBERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2022 - 1

Séance du 27 janvier 2022



ASA DU CANAL DE CORBERE  
23 Avenue Pasteur  
66130 ILLE SUR TET

**Nombre de voix**

En exercice : 12  
qui ont voté : 6

Date de la convocation  
Le 7 janvier 2022

**OBJET**

**VOTE  
DU  
BUDGET PRIMITIF  
2022**

Acte rendu exécutoire  
après publication le

**28 janvier 2022**

Et transmission à la  
DDTM le

**28 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 27 janvier à dix-sept heures quarante-cinq, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

**Présents : Didier BRUZY, Pierre REIG, Jean REIG, Joseph REIG, Marc MARTY, Syndics titulaires,**

**Représenté : Pascal MAILLOLS par Didier BRUZY**

**Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.**

Le président présente le projet de budget primitif 2022 et son rapport explicatif. Il explique que le budget primitif 2022 s'établit à 496 280€ en section de fonctionnement et 203 700 € en section d'investissement.

Il explique que suite à l'affichage du projet de budget, aucune observation n'a été émise par les adhérents de l'ASA.

Le président propose donc aux syndics de passer au vote.  
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve le budget primitif 2022 et son rapport explicatif.**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 27 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

